



Commune des Avirons

**Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 31 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 31 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 AVR. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **21 mars 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Absente excusée : Mme CADERBY Colette

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Monsieur MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Adoption du budget primitif 2017

- o Annexe de l'eau potable

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit pour l'exercice 2017 :

	Dépenses : 1 777 292	Recettes : 1 777 292
Fonctionnement	435 046	435 046
Investissement	1 342 246	1 342 246

Hôtel de Ville

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Vente d'eau	376 000
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	59 046

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	29 000
Chap. 66 – Charges financières	44 193
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	128 243
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	233 610

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	46 000
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	7 200
Chap. 23 – Immobilisations en cours	850 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	59 046
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	380 000

En recettes :

Chap. 13 – Subventions d'investissement	76 600
Chap. 16 – Emprunts	143 793
Chap. 27 – Créances sur transfert de droit	380 000
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	128 243
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	380 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	233 610

Pour ce budget, il s'agit essentiellement de prendre en compte :

Le programme de travaux de modernisation des canalisations notamment pour régler les problèmes de casses répétitives sur certaines portions du réseau, pour mettre en place des surpresseurs, améliorer la défense incendie, déconnecter les réseaux en doublon, et installer des réducteurs de pression.

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère :

- **À l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- **À l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2017 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 1 777 292	Recettes : 1 777 292
Fonctionnement	435 046	435 046
Investissement	1 342 246	1 342 246

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

